

ARRETE N° 1146/2015  
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DES PERSONNELS  
ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES DE LA CATEGORIE B

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 89-229 du 17 Avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,  
Vu le décret n° 95-1018 du 14 Septembre 1995 modifié fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifié par le décret n° 2014-451 du 2 mai 2014,  
Vu l'arrêté du 06 mai 2015 du Président du Conseil Départemental de la Marne de désignation de Monsieur Charles DE COURSON à la Présidence du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne,  
Vu la délibération n° 09/2015 du Conseil d'Administration du 22 mai 2015 relative à la désignation des représentants de l'administration aux différents organismes et commissions,  
Vu l'arrêté n°2277/2014 du 31 décembre 2014 fixant la composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie B,  
Vu le procès-verbal du résultat des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie B en date du 04 décembre 2014,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : La Commission Administrative Paritaire des personnels administratifs et techniques de la catégorie B du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la MARNE est, à compter de la date du présent arrêté, composée comme suit :

**REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION**

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Charles DE COURSON</b> Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. de la Marne, Conseiller Départemental du Canton de SERMAIZE-LES-BAINS	<b>M. Gérard BUTIN</b> Conseiller de la Communauté de Communes d'EPERNAY PAYS DE CHAMPAGNE
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>Mme Dominique DETERM</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS I	<b>Mme Annie COULON</b> Conseillère Départementale du canton de VERTUS – PLAINE CHAMPENOISE
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Laurent BURCKEL</b> Conseiller Communautaire à la Communauté de Communes de VITRY, CHAMPAGNE ET DER	<b>Mme Lise MAGNIER</b> Conseillère Départementale du canton de CHALONS II

**REPRESENTANTS DU PERSONNEL**

TITULAIRES		SUPPLEANTS
<b>Groupe hiérarchique de base :</b>		
<b>Premier titulaire</b>	<b>M. Laurent PIONNIER</b> Technicien Syndicat Avenir Secours Fonctions Publiques CFE-CGC	<b>Mme Sabrina ARAUJO</b> Rédacteur Syndicat Avenir Secours Fonctions Publiques CFE-CGC
<b>Groupe hiérarchique supérieur :</b>		
<b>Deuxième titulaire</b>	<b>M. Paulo CRESPO</b> Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Syndicat Avenir Secours Fonctions Publiques CFE-CGC	<b>M. Pierre-Claude LEBONVALLET</b> Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Syndicat Avenir Secours Fonctions Publiques CFE-CGC
<b>Troisième titulaire</b>	<b>M. Jean-Marc LUCAS</b> Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe Syndicat Avenir Secours Fonctions Publiques CFE-CGC	<b>M. Damien TENET</b> Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe Syndicat Avenir Secours Fonctions Publiques CFE-CGC

**ARTICLE 2** : L'arrêté n°2277/2014 du 31 décembre 2014 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 3** : Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4** : Le directeur départemental du service d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fagnières, le

Le Président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE  
29 MAI 2015  
PRÉFECTURE DE LA MARNE  
D.R.C.L